



Certificats eHealth



Qu'est-ce qu'un certificat eHealth?

Les certificats délivrés par la plate-forme eHealth permettent à un individu ou une organisation de s'authentifier en tant que prestataire de soins ou institution reconnue.

Lorsqu'un prestataire de soins souhaite avoir accès à certains services de base de la plate-forme eHealth en utilisant une connexion de système à système et non une application web, il doit disposer d'un certificat eHealth. Ce certificat permet d'identifier et d'authentifier le partenaire "système" tandis que l'eID ou le token permet d'identifier et d'authentifier l'utilisateur (la personne).

Ceci est valable tant pour l'utilisation de services de base que pour l'utilisation d'applications proposées sous forme de services web.

Le certificat, une fois configuré dans le logiciel du prestataire ou de l'institution, permet d'utiliser les services mis à disposition par la plate-forme eHealth et requérant une authentification.

Un certificat eHealth peut être demandé et installé grâce à une [application téléchargeable](#).

Si vous disposez d'une version Java plus récente que Java 8, le lien ci-dessus **ne peut plus** être utilisé pour démarrer l'application. C'est pourquoi l'application est également proposée [via ce lien](#) dans un fichier ZIP. Dans ce cas, vous pouvez extraire le fichier dans un dossier sur votre ordinateur et démarrer le programme via le fichier .cmd (Windows) ou .sh (MacOS, Linux).

Les intégrateurs de logiciels (et non les prestataires de soins) peuvent par ailleurs demander des certificats de test. Ces certificats permettent aux collaborateurs IT de ces intégrateurs de logiciels qui sont actifs dans le secteur belge des soins de santé, de tester l'intégration de nos services de base. [Plus d'informations sur les certificats d'acceptation](#).



Quelles sont les fonctionnalités d'un certificat eHealth?

Le certificat offre les fonctionnalités suivantes :

- la possibilité pour le prestataire ou l'institution de s'authentifier lors de l'utilisation des services web eHealth, notamment en demandant un jeton d'accès permettant l'accès à ces services
- la possibilité de chiffrer des messages, par exemple dans le cadre de l'utilisation d'une eHealthBox
 - le certificat et le mot de passe associé servent alors de clé privée de chiffrement
- la possibilité pour un prestataire ou une institution de recevoir des messages chiffrés
 - une clé publique est en effet créée en même temps que le certificat et mise à disposition du public grâce à un web service dédié (ETEE ETKDepot)

En pratique

Dépendances, recommandations & avertissements

Pour un prestataire de soins individuel, il faut

- que son profil soit enregistré dans une source authentique validée
- disposer d'un moyen d'authentification considéré comme fort (eID)
 - pour les prestataires non-Belges, qui ne disposent de facto pas d'une eID, mais qui, exerçant sur le territoire belge, ont besoin d'un accès aux services en ligne et dès lors d'un certificat, il existe une [solution hybride](#)

Pour les institutions de soins, il faut

- que son profil soit enregistré dans une source authentique validée en ce compris le titulaire du certificat autorisé au nom de l'institution
- le détenteur du certificat doit disposer d'un moyen d'authentification considéré comme fort
- respecter les normes minimales de la sécurité sociale
- le fonctionnement interne de l'institution de soins doit garantir que seules les personnes autorisées ont accès au système
- une autorisation contenant les conditions de partage des données relatives aux soins de santé entre les institutions de soins de santé



Afin d'utiliser un certificat eHealth pour s'authentifier dans un service web, le prestataire ou l'institution devra disposer d'un logiciel médical intégrant l'utilisation des certificats eHealth (ce qui est le cas de l'ensemble des [logiciels enregistrés par la plate-forme eHealth](#)).

Avant de procéder à la demande / l'utilisation d'un certificat eHealth, veuillez à prendre connaissance des informations disponibles dans le «Welcome Pack», du règlement d'utilisation, ainsi que des directives pour un usage des certificats eHealth en toute sécurité dans un contexte médical.

Demande de certificat - Mode d'emploi

Qui peut demander un certificat ?

- les prestataires de soins actifs dans le secteur des soins de santé belge

Important :

- il y a lieu d'opérer une distinction entre un certificat individuel (personnel) et un certificat pour une organisation (pour un établissement de soins)
 - dans le cas d'un certificat pour une organisation ou un établissement, un titulaire de certificat mandataire est responsable, au nom de la personne morale, de la gestion et de l'utilisation correctes du certificat. Ceci signifie que ce titulaire du certificat est responsable du respect rigoureux des conditions d'utilisation
- un certificat eHealth est valide 36 mois (peut être renouvelé à partir de 90 jours avant la fin de la période des 36 mois/3 ans)

Processus de demande

Introduisez votre demande via l'application [eHealth Certificate Manager](#)

Cette application permet les opérations suivantes:

- demander un certificat eHealth et des clés d'encryption (voir cryptage end-to-end pour les clés);
- renouveler un certificat (endéans la période de renouvellement de trois mois);
- révoquer un certificat;
- modifier le mot de passe des clés d'encryption

